

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

ON S'ABONNE
 A Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant un mandat
 sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE,
 TARN-ET-GARONNE :
 Un an 16 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16



Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors, au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.			
DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
18.	Dim.	s. Luc.	
19.	Lundi.	s. Pierre d'A.	Montcuq St-CapraisVaylatsThémines.
20.	Mardi.	s. Jean Cant.	Castelfranc, Latronquière, Salviac.
21.	Mercredi.	s. Ursule.	

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une
 insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.
 Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
 Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAF-
 FITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls char-
 gés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.		
DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS .RS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin..	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin..	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin..	Libos (Paris, Limoges, Péri- gueux)	4 h. 30 m. du s.
	(Montauban (Causade, Toulouse)	7 h. du m.
10 heures du soir....	Cazals (Gourdon, Martel, Sar at.) Cabrerets (St-Géry)	7 h. du s.
	(Castelnaud-de-MontraterLimogne)	

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 14 Octobre 1863.

BULLETIN

La partie officielle du *Moniteur* contient un décret, en date du 10 octobre, par lequel le Sénat et le Corps législatif sont convoqués pour le 5 novembre prochain.

La réélection des anciens députés paraît assurée en Prusse. Les nouvelles des provinces sont toutes en leur faveur. Les élections sont fixées au 23 octobre. La convocation des Chambres, qui devait avoir lieu le 2 novembre, sera retardée de quelques jours.

L'attitude de la Prusse, dans la question fédérale, vient d'obtenir l'approbation de la Russie et de l'Angleterre. On attend la réponse au mémorandum de M. Bismark sur le projet élaboré à Francfort. On dit que les petits états qui ont assisté aux conférences se sont mis d'accord avec l'Autriche pour une réponse identique.

Le roi Victor-Emmanuel est attendu à Naples, pour y passer la revue de la flotte. Il doit auparavant assister, à Foggia, à l'inauguration du chemin de fer. Dans tous les cas, le roi serait de retour à Turin vers le 15 novembre, époque de l'ouverture des Chambres.

Le parti de l'union libérale, en Espagne, est en opposition ouverte avec le ministère. — L'opinion publique se préoccupe beaucoup de l'insurrection de Saint-Domingo. *El Pueblo* propose l'abolition de l'esclavage dans les possessions espagnoles, en indemnisant les propriétaires.

L'Impératrice des Français était attendue aujourd'hui à Madrid, où de grandes fêtes sont préparées en son honneur.

La nouvelle apportée de Saint-Petersbourg que le Sénat avait décidé que les traités de 1815 n'engageaient plus la Russie, est formellement démentie par le journal officiel. Le Souverain, seul, peut conclure ou annuler les traités. Le Sénat n'est jamais appelé à résoudre les questions politiques.

La Russie, en ce qui la concerne, n'a jamais pris de sérieux les traités de 1815, elle les a simplement considérés comme une digue contre la démocratie et, suivant le *Times*, contre l'ambition de la France. Il est bien triste de dire que ces traités étaient loin de garantir l'indépendance des Nations, et surtout l'autonomie de la Pologne, dont on a, malgré eux, détruit la constitution. Ils ont aussi été abolis de fait et sont tombés dans l'oubli.

La question de reconnaître les Polonais comme belligérants est prise au sérieux par le *Daily-News* :

« Le moment est opportun, dit ce journal, pour la démarche du prince Czartoryski, tendant à faire reconnaître les Polonais comme belligérants. La Russie a violé les traités : la possession des provinces polonaises anciennes et nouvelles devient dès-lors une question ouverte, à résoudre par l'insurrection ou la guerre.

» Nous ignorons s'il a été réellement envoyé une note anglaise déclarant les traités de 1815 abolis, mais il est impossible que les puissances puissent acquiescer, par leur silence, à la déclaration de la Russie qu'elle tient la Pologne par droit de conquête.

» La Russie a clos les débats, en déclarant qu'ils ne seraient qu'une perte de temps. Il ne reste donc rien entre la diplomatie et la guerre, que de retirer la sanction diplomatique donnée à la possession de la Pologne par la Russie, sanction qu'avait impliquée la non reconnaissance des Polonais comme belligérants.

» Il est impossible que l'Angleterre refuse de connaître les Polonais comme belligérants après neuf mois de lutte héroïque, quand elle a reconnu immédiatement en cette qualité, les confédérés américains. Cette reconnaissance est, vu l'approche de l'hiver, pour les Polonais, une question de vie ou de mort. »

L'insurrection trouve par tout des sympathies : dans le palatinat de Kalisch un fort recrutement s'effectue pour l'armée insurrectionnelle.

On lit dans la correspondance Bayvet : qu'un

toutes les ressources de son esprit : repentir, colère, prières, menaces, détours adroits et compliments flatteurs, passion et ironie ; en un mot, tout ce dont il pouvait user dans sa position.

Il s'efforça de persuader à Louise que Zamparelli l'avait enlevée pour son propre compte ; que lui, Adlerstern, avait découvert son séjour par pur hasard ; que, sous son masque, il avait trompé le bandit et obtenu de lui un tête-à-tête avec elle ; que la crainte d'être découvert empêchait maintenant le Calabrais de lui rendre la liberté, etc.

Louise feignit d'ajouter foi à ses paroles et se montra prête à jurer un silence inviolable, à la seule condition qu'il la délivrerait.

Effrayé de la sensation produite par l'enlèvement, de la possibilité d'être découvert et des menaces de Zamparelli ; tremblant d'ailleurs devant Louise elle-même, qui montrait de plus en plus de résolution, Adlerstern allait peut-être consentir à sa proposition lorsque le bandit reparut.

« L'heure est avancée, dit-il ; retirez-vous. — Qui m'en a donné l'ordre ? — Moi. — Tu veux jouer le dictateur ?... — Je ne veux qu'être maître dans ma propre maison, et si vous ne la quittez sur-le-champ, je vous prévins que j'ai encore une pièce semblable à celle-ci, et que je vous en ferai une chambre à coucher. »

Toutes les protestations du comte restèrent vaines. Il quitta Zamparelli dans la plus grande fureur. De ce jour, la position de Louise devint plus pénible encore ; elle ne doutait pas, il est vrai, que son enlèvement n'eût eu lieu à l'insigation d'Adlerstern ; mais, aux réponses évasives et ambiguës du comte, à sa maigreur et à son air de souffrance, elle comprenait bien qu'il était moins que Zamparelli le véritable auteur de la prolongation de sa captivité.

Le sentiment qui dictait la conduite du bandit ne

télégramme de New-York fait connaître une manifestation assez intempestive qui aurait eu lieu dans cette ville à l'occasion d'un banquet offert aux officiers de la flotte Russe. Répondant au toast de l'un des commissaires du banquet, l'amiral russe aurait prononcé un discours extrêmement énergique : « Si les nations étrangères veulent la paix, aurait-il dit, la Russie l'acceptera ; dans le cas contraire, nous sommes prêts à tous les sacrifices : s'il le faut, nous brûlerons St-Petersbourg, comme nous avons brûlé Moscou. » — Un autre convive aurait dit que la Russie, en envoyant une flotte à New-York, avait voulu se trouver en mesure de détruire, le cas échéant, le commerce anglo-français dans les parages d'Amérique. — La même dépêche raconte qu'un bal et une grande fête ont été offerts par la ville aux officiers russes. — C'est tout au moins inconvenant.

En Syrie, le pillage recommence sur tous les points. Les voyageurs ont tout à craindre des B. douins et des Druzes, qui viennent porter la terreur jusqu'au port de Beyrouth.

A. LAYTOU.

S. Exc. M. Billault, ministre d'Etat, est mort ce matin à sa terre des Grésillères, près de Nantes. — (Voir aux dernières nouvelles.)

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Turin, 11 octobre.
 On mande de Rome que le général de Montebello est parti ce matin pour Paris.

Vienne, 12 octobre.
 Le *Botschafter* prétend que l'Angleterre et la France se sont concertées pour l'envoi de Notes à St-Petersbourg, Notes déclarant la Russie déchue de ses titres et qu'elles en ont donné avis au cabinet de Vienne. Des pourparlers, ajoute le *Botschafter* semblent avoir eu lieu à Vienne dans le but de maintenir l'accord qui a existé jusqu'à présent au sujet d'une action commune. A la suite de ces pourparlers les deux Notes ne seraient pas envoyées à Saint-Petersbourg et on se contenterait de formuler une démonstration.

Lisbonne, 12 octobre.
 Leurs Altesses Royales les princes de Carignan et Amédée de Savoie sont arrivées hier. Le roi de Portugal est allé au-devant des princes et les a conduits

pouvait échapper longtemps à l'œil d'une femme. C'était l'amour.

La plus grande circonspection était d'ailleurs commandée à Zamparelli. Il ne craignait pas moins d'être trahi par Adlerstern, que ce dernier ne redoutait une trahison de sa part. Tant que Louise était en leur pouvoir et échappait aux recherches de la police, ils se tenaient mutuellement en échec, et de là leur sécurité.

Louise commençait à s'en douter et à perdre l'espoir.

Le temps s'écoulait. Adlerstern devenait de plus en plus froid, taciturne et pâle. Dans les yeux de Zamparelli brillait, au contraire, un feu toujours plus vif et plus ardent.

Louise les craignait tous deux en voyant quelles passions fermentaient dans leurs cœurs.

A tout moment, elle redoutait une rupture entre eux, et tremblait pour son propre sort.

Pour se distraire, elle peignait et elle rêvait : la fille de Zamparelli était son unique consolation.

Au reste, elle priait et elle n'espérait plus qu'en Dieu.

Une après-midi, Adlerstern arriva chez Zamparelli plus tôt que de coutume.

C'était le 9 février, premier jour du carnaval.

« Toujours à la maison ! lui dit-il, le trouvant couché sur son lit ; j'ai une mission de carnaval à te confier... Veux-tu gagner de l'argent ? — Non, monsieur ; rien ne peut me faire quitter mon poste.

— Tu es circonspect. Que me demandes-tu pour remettre la captive entre mes mains ? »

Zamparelli sauta de son lit.

« Avez-vous jamais vu, monsieur, des diamants aussi beaux que ses yeux ? — Eh bien, si je dis non ? — Connaissez-vous des rubis pareils à ses lèvres ?

à l'arsenal naval où une réception amicale leur a été faite. La Reine et le jeune prince son fils continuent à se bien porter.

Londres, 12 octobre.

On annonce que l'Empereur Napoléon a fait parvenir au roi Georges l'invitation d'habiter au palais des Tuileries pendant son séjour à Paris. Sa Majesté Hellénique a accepté mais conservera néanmoins l'incognito sous le nom de comte de Fronie.

Londres, 12 octobre.

Le *Times* donne les nouvelles suivantes : Lord Lyndhurst est mort ce matin. Des adresses ont été présentées au roi Georges I^{er} par les Grecs qui résident à Londres.

Un accident est arrivé à la reine Victoria. Sa voiture a été renversée. Sa Majesté a été jetée hors de la voiture et a reçu une légère contusion.

Vienne, 11 octobre.

D'après les lettres de Saint-Petersbourg, le sénat dans sa séance du 4, se serait prononcé contre les idées de réforme du marquis Vielopolski et aurait chargé un de ses membres, M. Milutine, de lui faire des propositions pour l'introduction des lois et des institutions russes en Pologne.

M. Milutine serait parti immédiatement pour Varsovie.

Alexandrie, 14 octobre.

On mande de Damas que les Kurdes ont attaqué les troupes turques et leur ont tué 100 soldats. Khalil, chef des Zapties, est venu au secours des troupes. Il a eu 60 hommes tués.

On lit dans le *Moniteur* :
 L'Empereur, accompagné seulement d'un aide-de-camp, est sorti, vendredi, à cinq heures, en phaéton par le jardin des Tuileries. Sa Majesté, qui conduisait Elle-même sa voiture, a suivi les quais des Tuileries et du Louvre, et s'est rendue d'abord aux Halles pour visiter les travaux d'achèvement. Dès qu'il a été reconnu, l'Empereur s'est vu entouré par une foule immense, qui l'a salué des acclamations les plus chaleureuses et les plus enthousiastes. Les fenêtres s'ouvraient sur son passage, et les cris répétés de : *Vive l'Empereur !* ne cessaient de se faire entendre. La foule précédait et suivait avec tant d'empressement la voiture de Sa Majesté que l'Empereur a été obligé d'aller au pas jusque près de la rue Vivienne. Les forts de la Halle ont pris eux-mêmes le parti d'écartier la population, afin de permettre à

— Tu deviens effrayant.
 — Par la croix de saint Janvier, monsieur, c'est un trésor... un trésor précieux... Si vous voulez l'avoir, il faut la payer au poids de l'or. »

A ces mots, Adlerstern s'élança vers le bandit.

« Par l'enfer ! tu l'aimes ?

Zamparelli était sur ses gardes ; le poignard étincela aussitôt dans sa main.

« Arrière, monsieur !

— Tu ne veux donc la lâcher à aucun prix ? »

— Non, à aucun prix.

— Et tu persistes dans cette résolution ?

— Oui.

— Alors, je saurai bien te contraindre. »

Et il tira un pistolet de dessous son habit.

Zamparelli, qui n'était pas préparé à cette attaque, recula effrayé.

« Dépose ton poignard ! »

Zamparelli obéit.

« Les clefs ! »

Le bandit alla les prendre.

« Précède-moi... bien... en avant... Si tu bouges, je tire ! »

Zamparelli obéit encore.

Ils s'avancèrent pas à pas dans le corridor qui conduisait à la chambre de mademoiselle Posse. L'attention d'Adlerstern était invariablement fixée sur Zamparelli ; mais au moment où il s'y attendait le moins, ce dernier s'élança brusquement contre un des murs, et fit céder une porte sous un choc violent.

Un immense et sombre abîme s'ouvrit devant leurs yeux.

« A présent, c'est moi qui commande, dit Zamparelli en étendant sur le gouffre la main qui tenait les clefs.

« Si vous ne déposez votre pistolet, ajouta-t-il, je lance ces clefs dans l'abîme, et vous verrez alors si vous pouvez enfoncer la porte de mademoiselle Louise

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 14 octobre 1863.

VINCENT

Roman historique

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE

RIDDERSTAD.

51

CHAPITRE XVIII

LES CATACOMBES.

(Suite.)

Lorsque ce dernier ôta son masque, Louise, en reconnaissant Adlerstern, ressentit la même impression que si un serpent l'eût piqué.

Elle s'était bien doutée que c'était lui ; mais, jusque-là, elle n'en avait pas eu la certitude.

En ce moment, Adlerstern eut besoin de tout son courage pour ne pas perdre contenance. Il se sentait chanceler ; le poids de ses propres remords ne l'accablait pas moins que l'aspect de Louise.

Se repentant alors de tout ce qu'il avait fait, il fut sur le point de tomber aux pieds de sa cousine, de confesser ses torts et d'en implorer le pardon.

Dans l'entretien qui s'engagea entre eux, il déploya

La reproduction est interdite.

à l'Empereur de continuer sa route.

Sa Majesté s'est dirigée ensuite par les faubourgs Montmartre et Poissonnière, vers la rue Lafayette, où elle a examiné les travaux de percement du nouveau boulevard. Là encore, et sur toute la route qu'en revenant il a parcourue, l'Empereur a été accueilli par les plus vifs témoignages de sympathie.

Sa Majesté est rentrée au palais des Tuileries à six heures et demie.

Le *Journal des Landes* publie les détails suivants sur la visite faite par l'Empereur et le Prince Impérial au domaine de Solferino :

L'Empereur et le Prince Impérial sont arrivés à la gare de Solferino, dimanche, à midi et demi. A sa descente du wagon impérial, S. M. a été reçue par M. le baron de Vougy, préfet des Landes et par le maire de la commune de Solferino, nouvellement érigée sous le générique et glorieux patronage de l'Empereur. A la sortie de la gare, la population accourue à la rencontre de S. M. en se pressant de toutes parts sur ses pas, a fait entendre les plus vives acclamations. M. l'abbé Caraux, curé de Solferino, a eu l'honneur de recevoir l'Empereur à l'entrée de son église, et de lui adresser le discours suivant :

« Sire, Au milieu de nos déserts, Votre Majesté a écrit cette devise : *Aratro et Altari*. Associant ces deux grandes choses sous un nom glorieux de victoire, Solferino ; elle retrace au milieu de nous le triple fondement sur lequel a dû s'asseoir toute société : l'autel qui moralise les peuples, la charrue qui les nourrit et l'épée qui les protège.

« Voilà votre œuvre, Sire, elle est au-dessus de nos louanges ; et, pour l'humble ministre de cet autel érigé par vos soins, c'est un devoir bien doux de remercier Dieu et de le supplier, puisqu'il tient dans ses mains le cœur des monarques, d'y tenir toujours, comme il l'a fait jusqu'ici, le cœur de Votre Majesté rapproché de sa puissance, de sa justice et de sa bonté.

« Nous appelons aussi ses bénédictions sur notre patronne l'Impératrice, choisie pour continuer sur le trône de France la pieuse succession de Blanche de Castille, et sur le Prince Impérial, cet espoir de la patrie, que nous avons le bonheur de contempler à vos côtés. »

« Le *Domine salvum fac* et l'oraison pour l'Empereur ont suivi cette allocution. Sa Majesté a ensuite visité les cottages élevés par sa munificence et par sa sollicitude au profit des ouvriers appelés à les habiter. A chacune de ces habitations sont attachés un jardin et trois champs d'un demi-hectare. Au bout de dix ans, tous ceux de ces cottages qui se seront recommandés par leur bonne conduite et leur travail, seront déclarés propriétaires de leur maison et de leur petite exploitation rurale.

« L'Empereur a visité avec le plus vif intérêt ces familles d'ouvriers, appelés par ses soins à coloniser ces landes naguère désertes et aujourd'hui animées par un souffle puissant de vie et de travail. Le seuil de chacune de ces maisons était rempli d'enfants au regard curieux et étonné, à figures fraîches et riantes. L'Empereur a lui-même souri au spectacle heureux de cette jeune colonie, de ses pupilles agricoles.

« Après avoir parcouru les champs de la colonie et examiné en détail les cultures, les jardins et les plantations, l'Empereur a daigné s'entretenir avec les personnes qui l'entouraient de toutes les questions qui intéressent le département. Les souffrances de la culture de la vigne, les prospérités de la culture des pins, la recherche des moyens propres à remédier au mal et à assurer la continuation et le dévelop-

pement du bien, ont tour à tour été l'objet des questions et de l'intérêt auguste de Sa Majesté Impériale. Rien n'a échappé à cette haute et clairvoyante sollicitude, ni la question de l'entretien de leur réseau, ni celle de la multiplication des voies de communication dans la contrée. L'Empereur a daigné conférer de ces divers sujets de la manière la plus bienveillante avec M. le préfet et M. l'ingénieur en chef du département.

« Après deux heures d'une course à pied dont la plus grande partie à travers champs, après une enquête complète, sur les besoins et les vœux du département, l'Empereur a quitté Solferino au milieu du concours, des acclamations qui avaient accueilli son arrivée. »

Le ministère prussien a rendu, comme on sait, un décret portant que les fonctionnaires qui acceptent un mandat pour la chambre des députés, auraient à pourvoir, à leurs frais, à leur remplacement dans les emplois qu'ils occupent. Le parti libéral, écrit-on de Berlin, se propose d'indemniser ces fonctionnaires, en tant que sortis de ses rangs, au moyen des fonds recueillis à cet effet depuis l'année dernière. Il n'en est pas moins certain que la mesure du ministère aura pour conséquence de diminuer le nombre de fonctionnaires dans la chambre électorale ; et c'est là un résultat dont les partisans du régime devraient être les premiers à se réjouir. L'unité de direction dans le pouvoir exécutif est une des conditions essentielles du système constitutionnel.

EDOUARD SIMON.

Le *Moniteur* publie ce matin un rapport de S. Exc. M. le ministre de la marine sur la réorganisation du commissariat et deux décrets impériaux approuvant les propositions du ministre. Ces décrets ont pour but, d'une part, de choisir les officiers du commissariat de marine parmi les hommes qui offriront les garanties de fortes études et parmi les officiers de vaisseau déjà au fait des services de la marine et des besoins de la navigation ; d'autre part, de composer un personnel de commis aux écritures, de manière à diminuer leur nombre, à les mieux rétribuer et à leur assurer des situations et des pensions plus favorables.

EDOUARD SIMON.

Nous ne croyons pas pouvoir passer sous silence un article extrêmement important de la *Presse*, de Vienne. Voici le passage le plus caractéristique de cet article :

« Les souvenirs de la Sainte-Alliance sont si puissants et si forts, que le chef de la France, malgré toute sa prudence, sa sagacité et sa patience, est incapable de neutraliser, par une nouvelle alliance, les tendances de l'ancienne, qui lui sont hostiles, et que la pensée que la coalition d'alors, crue morte, puisse revivre et que l'Europe puisse marcher de nouveau contre la France, l'empêche d'agir seule et de prendre l'élan décisif qui seul pourrait encore sauver la Pologne. C'est ce souvenir qui oblige le cabinet des Tuileries à se déclarer impuissant vis-à-vis de la question polonaise ; car qu'est-ce autre chose qu'un aveu d'impuissance, quand on déclare à Paris qu'on ne veut rien faire seul et attendre ce qu'auront décidé l'Autriche et l'Angleterre ? »

« L'Autriche et l'Angleterre ne décideront rien qui puisse réhabiliter jamais la politique française dans la question polonaise. Si on

attend cela à Paris, on attend en vain. Il n'est pas de l'intérêt de l'Autriche et de l'Angleterre de tirer la France d'embarras. Elles n'ont accepté vis-à-vis de la Pologne que des obligations résultant des traités ; ELLES N'ONT JAMAIS PRÉTENDU SECOURIR LES NATIONALITÉS OPPRIMÉES, elles ne s'humilieront pas si elles laissent leurs cours aux choses. »

Notre correspondance romaine, dit l'*Aigle* de Toulouse, contient le passage suivant, dont on reconnaîtra la gravité :

« Le Saint-Siège se trouve dans la nécessité de prendre quelque résolution grave et définitive contre Mgr. l'évêque de Montpellier. Tous les jours, de la part du clergé et des fidèles de ce diocèse, arrivent à Rome des réclamations ou des plaintes contre la conduite arbitraire, despotique et extravagante de ce prélat. Le Saint-Siège lui a écrit plusieurs fois, et il n'a jamais daigné y répondre. Le chapitre de la Cathédrale de Montpellier vient de dénoncer à Rome le catéchisme que cet évêque a fait publier pour son diocèse ; on y a trouvé des propositions erronées, et le saint-office a été chargé de l'examiner.

« Rome a montré à l'égard de Mgr. l'évêque de Montpellier une longanimité supérieure à son devoir ; mais après tant d'actes qui troublent la tranquillité du clergé et des fidèles, le Saint-Père ne pouvait plus tolérer que Mgr. Lecourtier continuât à gouverner à Montpellier, il est décidé à provoquer sa démission, et déjà il s'est mis d'accord avec le gouvernement de l'Empereur pour en venir à bout. On propose de le faire nommer chanoine à Saint-Denis. »

Les journaux de Madrid ont reçu de la Havane quelques renseignements intéressants sur les forces que possède encore Juarez au Mexique. Voici comment ces troupes sont réparties :

« A Guadalajara, 2,000 hommes, y compris une bande irrégulière sous les ordres de Rojas ; à Guanajuato, 4,000 hommes ; à Morelia, 1,000 hommes ; entre Celajeja, Majavatio et d'autres villes, de 9 à 10,000 hommes. La première division est sous les ordres de Ponfiro Diaz : elle est forte de 5,000 hommes ; elle est partie pour San-Juan-del-Rio. La deuxième est sous les ordres de Escandon ; elle se compose de 4,000 soldats avec deux batteries de pièces rayées : elle occupe Maravatio. Les 1,000 hommes de Morelia sont sous les ordres de Caomano.

« Les correspondances de la Havane disent, toutefois, que ces forces diminuent chaque jour, et que les contrées qu'elles occupent tendent à s'affranchir de la domination brutale que les chefs exercent sur tous les habitants. Juarez est donc à la veille de voir ses derniers partisans pris entre deux feux, c'est-à-dire entre les populations soulevées par leurs brigandages et les détachements français mis à leur poursuite. »

BELLEL.

Les dépêches de Varsovie nous apprennent, dit le *Temps*, que le général de Berg a dû, pour la première fois, depuis qu'il est dictateur de Varsovie, retirer un de ses ordres par lesquels il substitue la terreur à la justice. Un ouvrier de fabrique trouvé porteur de projectiles prétendus à tort ou à raison, incendiaires, a été condamné à mort et fusillé. Le propriétaire de la fabrique avait été à l'occasion du même fait, frappé, sous menace de fermeture de son établissement, d'une

communiquant avec les catacombes.

A l'aspect du bandit, Adlerstern, presque paralysé par l'effroi, demeura stupéfait et anéanti.

D'un bon aussi impétueux que celui d'un tigre s'élançant sur sa proie, Zamparelli se précipita sur le comte.

D'un seul coup, il l'étendit par terre. Une fois aigüillonné par la haine et la vengeance, il ne s'arrêterait pas facilement. Sa main rencontra sous l'habit d'Adlerstern le manche d'un poignard, et lui enfonça cette arme dans la poitrine.

Ses yeux intinelaient d'un feu satanique ; il avait le visage pâle, le front farouche et menaçant, les cheveux hérissés ; on l'aurait pris pour un démon échappé de l'enfer.

« Où est-elle ? s'écria-t-il, où est-elle ? »

Il se soulevait alors de Louise et paraissait craindre qu'elle n'eût déjà pris la fuite.

Tenant à la main l'arme encore ruisselante de sang, il se précipita vers le paravent derrière lequel elle peignait d'ordinaire, et le renversa.

Mais alors une apparition surprenante arrêta sa fureur.

Epouvantée de l'horrible action qui se commettait si près d'elle, Louise s'était reculée contre le mur. Le tableau s'était donc librement aux regards de Zamparelli. Du premier coup d'œil, il en embrassa toute la beauté si accomplie.

Le caractère de sainteté que la jeune artiste avait su donner à cette œuvre le frappa.

« Sainte mère de Dieu ! s'écria-t-il, en tombant à genoux, c'est elle-même, c'est la religieuse du couvent de Saint-Dominique, la nouvelle sainte de Naples, l'amie des pauvres, si indulgente pour les coupables. »

Il leva les mains vers l'image sainte et il pria. Louise avait entendu ses paroles ; mais elle ne les attribuait qu'à une exaltation passionnée.

amende de quinze mille roubles. Mais ce fabricant était Anglais, il a protesté, et a fait intervenir l'autorité de son consul. Le général de Berg a cédé. Cet incident est le seul acte d'intervention qui ait été jusqu'à présent couronné de succès.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux.

LE CONSTITUTIONNEL.

M. Paulin Limayrac s'attache à démontrer que certains journaux affectent à tort de n'attribuer qu'une importance secondaire à la déclaration faite par lord John Russell au banquet de Blairgowrie ; elle aurait dans l'opinion du rédacteur en chef du *Constitutionnel* d'autant plus de signification, que le chef du Foreign-office, invité quelques jours auparavant à prendre la parole dans une réunion extra-parlementaire, avait manifesté le désir de garder le silence sur la question qui préoccupait le plus l'auditoire :

« Que s'est-il passé dans l'intervalle ? Nous ne le savons pas, poursuit M. Limayrac, mais il est évident que si le ministre avait d'abord des raisons de se taire, il en a eu ensuite pour parler.

« C'est là ce qui donne de la vraisemblance aux bruits répandus dans la presse allemande sur une proposition adressée par le cabinet de Londres au cabinet de Vienne, dans le sens des paroles prononcées par lord Russell, au sujet des traités qui, en ce qui concerne la Pologne, étant ouvertement vidés par la Russie, ne peuvent plus être invoqués par elle.

« La même proposition aurait été faite au cabinet des Tuileries. La réponse, de ce côté, est connue d'avance. On sait quels sont les sentiments du gouvernement français pour l'œuvre du congrès de Vienne. Ces traités ont été conçus dans un esprit d'hostilité et de réaction contre la grandeur et les victoires de la France impériale. Le second empire ne les a pas moins respectés. Mais que l'Angleterre, dont la part dans cette œuvre diplomatique n'a pas besoin d'être rappelée, vienne à nous proposer elle-même, conformément aux tendances et aux idées qui dominent l'époque actuelle, une modification libérale aux conventions de la Sainte-Alliance, nous ne saurions la repousser. Si donc la proposition, commentée par la presse allemande a été faite à la France, elle n'aura pu être que favorablement accueillie.

« Quant à l'Autriche, qui a une situation tout exceptionnelle, facilement appréciable, si on se souvient un peu de l'histoire, et si on jette les yeux sur la carte, nous trouverions tout naturel qu'avant de s'associer à la proposition du cabinet de Londres, elle eût demandé certaines garanties. Nous ne trouverions pas moins légitime que ces garanties fussent accordées.

« En résumé, la déclaration du comte Russell, en dépit de quelques feuilles, nous paraît très-sérieuse ; et nous croyons que les traités de 1815, relativement à la Pologne, n'ont jamais été aussi près d'être annulés. Ils ne sont pas encore enterrés, mais il sont morts. »

MÉMORIAL DIPLOMATIQUE.

On lit dans le *Mémorial diplomatique*, sous la signature de M. Boutet :

« Un journal a annoncé que le prince Czartorski a adressé aux cabinets de Paris et de Londres une demande formelle à l'effet d'obtenir, en faveur des insurgés Polonais, la recon-

« Et mon enfant, ô Dieu, mon enfant ! »

La petite fille de Zamparelli avait servi de modèle pour l'enfant représentée aux pieds de la sainte. Louise l'ayant prise de se tenir immobile, dans cette pieuse attitude, elle y était restée malgré l'anxiété de mademoiselle Posse et le bruit qui se faisait de l'autre côté du paravent.

Son image était d'une fidélité frappante ; couleurs, formes, expression pleine de candeur, regard limpide, doux et pieux, tout ravissait par sa ressemblance parfaite.

Zamparelli était transporté d'admiration ; mais bientôt ses pensées prirent un autre cours, sans que son ravissement cessât.

Toujours à genoux, il se tourna vers Louise.

« Comment, s'écria-t-il, n'aimerait-elle pas, celle qui sait peindre, penser et sentir ainsi ? »

Jamais Louise ne l'avait entendu parler d'amour ; elle fut prise, à ces mots, d'un tremblement involontaire.

D'ailleurs, un rapide coup d'œil suffit pour la convaincre de l'état d'exaltation où se trouvait Zamparelli.

Il l'enveloppait d'un regard avide où éclatait un amour éffréné. Craignant de le voir d'un moment à l'autre se jeter sur elle, elle se retira dans un coin.

« Il faut que vous soyez à moi ! s'écria-t-il enfin d'une voix qui ressemblait à un rugissement ; comprenez-vous ce que c'est qu'aimer ?... C'est être dévoré par une robe de Nessus, c'est se brûler sur le bûcher de son propre cœur. Je vous aime !... Vous êtes née pour descendre dans mon cœur et en éteindre, sous vos regards, le feu infernal ; vous êtes née pour m'affranchir de moi-même et m'arracher à ma perte ; vous êtes née pour me représenter sur la terre la félicité des yeux par des tableaux tels que celui-ci, pour faire descendre les saints de l'éternel séjour de la lumière dans mon âme.

La suite au prochain numéro.

— Songe que ta propre fille est avec elle.

— Arrière ce pistolet... je sacrifie mon enfant... arrière le pistolet !

— Esprit infernal, dans lequel de tes ateliers sommes-nous ?

— Dans les catacombes ! »

Adlerstern comprit que tout était perdu s'il y laissait jeter les clefs. On pouvait, il est vrai, les remplacer ; qui lui garantissait que, dans ce cas-là, son secret serait bien gardé ?

« A bas le pistolet ! cria de nouveau Zamparelli. Adlerstern prit une résolution hardie. Il abaissa un peu son arme, comme pour la jeter à terre ; mais, au même moment, il se précipita sur le bandit. La fortune favorise l'audace : en un clin-d'œil, le comte saisit les clefs de la main gauche, tandis qu'il étourdissait son adversaire en lui assénant sur la nuque un coup de crosse de pistolet. Une lutte violente s'engagea ; mais elle fut de courte durée : Zamparelli, pris à l'improviste, perdit l'équilibre et roula dans les Catacombes.

Presque fou de joie, Adlerstern en referma la porte, et sa pistolet et courut à la chambre de Louise.

La prisonnière peignait. La prière et l'espérance, ses consolations depuis qu'elle était captive, avaient donné à son esprit une tournure profondément religieuse.

Pendant son séjour à Naples, elle avait visité la plupart des églises des couvents, et partout elle avait vu des madones et des figures de saints. Les souvenirs qu'elle en avait gardés se confondaient maintenant en une seule image.

Nous avons décrit l'impression qu'avait produite sur elle le portrait perdu par Williams ; elle se mélaît vive et puissante à ses contemplations religieuses.

C'est ainsi que, dans ces réminiscences, les figures de saintes prirent les traits du médaillon ; seulement,

ce qu'il y avait de la femme terrestre dans cette physionomie se transfigurait sous son pinceau ; le feu passionné du regard avait fait place à une flamme d'une pureté céleste ; les yeux semblaient chercher le bonheur, non ici-bas, mais là-haut ; on eût dit qu'une prière s'échappait de ses lèvres de pourpre. Enfin, Louise avait ennobli, idéalisé, régénéré, pour ainsi dire, les traits de l'original.

Ce doux et pieux visage de sainte était touchant et inspirait le recueillement. Une enfant, les mains jointes, était agenouillée à ses pieds.

Louise travaillait à ce tableau lorsqu'Adlerstern entra précipitamment, tout hors de lui.

Suivez-moi ! s'écria-t-il ; vous êtes libre, cousine, suivez-moi ! »

Emu de la lutte qui venait de soutenir, c'est à peine s'il pouvait parler.

« J'ai vaincu Zamparelli, vous n'avez plus rien à craindre ; venez. Je me mets à votre discrétion ; j'ai agit traitreusement envers vous... J'en appelle à votre cœur... à votre bonté... mais hâtez-vous... »

Le péril auquel il venait d'échapper victorieusement après les plus vives anxiétés avait changé ses sentiments. Tous ses mauvais desseins contre Louise s'étaient évanouis comme par enchantement. Il l'aimait d'un amour plus pur et plus désintéressé que jamais.

« Suivez-moi sans retard ! » répéta-t-il.

Ne sachant que penser de cet appel inattendu, Louise se contenta d'arrêter son pinceau, mais sans bouger.

Le comte allait s'élançer vers elle lorsqu'un bruit affreux, qu'il entendit sous ses pieds, le fit s'arrêter avec effroi. A peine avait-il eu le temps de se demander qu'elle pouvait en être la cause, que le sol s'ouvrait devant lui et que Zamparelli sortait de dessous terre.

On était dans une ancienne caverne de brigands

naissance des droits de belligérants.
 » On a fait observer avec raison que le prince Czartoriski, n'ayant aucun caractère public, n'a pas qualité pour adresser une demande formelle. La démarche du prince, qui a effectivement eu lieu, demeure donc un acte purement individuel. Elle ne recevra aucune réponse, même négative. Nous ajouterons même qu'elle ne peut être discutée utilement dans le moment actuel.

» Si, par la déclaration de plusieurs des puissances signataires des actes de Vienne, et par l'acquiescement des autres signataires, il vient à être établi que la Russie, ayant failli à remplir les conditions moyennant lesquelles l'Europe avait consenti à sanctionner les traités successifs de 1772, 1792 et 1795, l'Europe retire cette sanction, plusieurs conséquences découlent immédiatement de ce fait.

» La sanction de l'Europe retirée, la Russie n'a plus de titre international à faire valoir à la possession du territoire polonais : elle ne peut invoquer que cette possession même, c'est-à-dire le fait de la conquête.

» Dès lors, les Polonais ne sont plus vis-à-vis du czar, une population sur laquelle l'Europe a reconnu et attribué à la Russie certains droits : ils sont une nation à qui la fortune contraire des combats n'a pu retirer le droit de prétendre à vivre de sa propre vie, et de revendiquer son indépendance.

» Si les Polonais sont une nation, leur lutte contre la Russie cesse de pouvoir être considérée comme une insurrection, c'est une guerre de peuple à peuple, et l'inégalité des forces n'entraînant pas l'inégalité des droits, ils ont, en fait de guerre, les mêmes droits que les Russes.

» On comprend aisément que les cabinets n'aient point à examiner en ce moment une question qui se trouvera résolue, sans qu'ils aient d'initiative à prendre, par le seul fait de la situation que certaines éventualités peuvent faire à la Pologne.

LA FRANCE.

Nous empruntons à un article de la France que signe M. Quinsac, les lignes suivantes :

« L'Angleterre, très-vive dans ses paroles, est, au point de vue de l'action bien plus irrésolue et bien plus timide que la France. Eh bien ! le parti de la guerre l'excuse, la justifie et semble comprendre même ses hésitations, tandis qu'il somme la France d'agir, sans délai et même seule, au risque de précipiter l'Europe dans les périls d'une conflagration générale.

» Voilà la logique du parti, de la guerre. La faire connaître, c'est la juger. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

ADJUDICATIONS

PRISONS.

Le 3 novembre 1863, à une heure après midi, il sera procédé par le préfet, assisté du conseil de préfecture et en présence du directeur des prisons, à l'adjudication publique sur soumissions cachetées, de l'entreprise générale des fournitures nécessaires au service des Maisons d'arrêt, de Justice et de Correction, et aux Dépôts de sûreté du département du Lot, pour trois, six ou neuf ans, à partir du 1^{er} janvier 1864.

Les personnes qui voudront concourir pourront prendre connaissance du cahier des charges au ministère de l'intérieur (direction des prisons, 3^e bureau), à la préfecture du Lot (division des affaires militaires et de la police administrative), et aux sous-préfectures de Figeac et de Gourdon, tous les jours non fériés.

Le jeudi, 22 octobre courant, il sera procédé, à Albi, à l'adjudication publique de la fourniture des fourrages à faire à la ration dans les deux arrondissements de Castres et de Lavaur du 1^{er} novembre 1863 au 31 octobre 1864.

Les personnes qui désireront concourir, sont invitées à adresser, avant le 19 du courant, leur déclaration à M. le Sous-Intendant militaire, à Albi.

Pourront néanmoins concourir de droit, et sans cette formalité, les personnes qui justifieront avoir été admises dans un arrondissement quelconque aux adjudications qui viennent d'avoir lieu sur toute l'étendue de la France.

Un accident bien regrettable est arrivé ce matin, dans la rue Impériale, à Cahors. Le jeune Ilbert (Louis), âgé de six ans, s'amusa avec d'autres enfants de son âge, lorsqu'il lui est venu à l'idée de mettre ses petits doigts dans le trou de la bonde d'une barrique, que le sieur R. confectionnait. Le tonnelier, qui n'avait pas aperçu le mouvement de l'enfant, lui a emporté,

avec son rabot, les deux petits doigts de la main gauche.

Le 14 octobre, le sieur Bouscas (Jean-Pierre), propriétaire à Trespouzet, commune de Rasiels, était venu à Cahors avec sa femme. Pendant leur absence, on s'est introduit dans la cave de Bouscas et on a sorti le robinet de la cuve où il avait versé environ trente barriques de vendange. Des perquisitions sont faites pour découvrir le coupable.

Le 12 octobre courant, vers neuf heures du soir, une rixe a eu lieu à St-Georges, entre les divers membres de la famille D..., rentier, et D..., pêcheur. Le premier aurait, paraît-il, nargué D..., père, sur son état d'ivresse ; celui-ci aurait répondu par de grossières épithètes. De là une lutte regrettable à laquelle se joignirent bientôt les familles des deux chefs de maison.

Procès-verbal a été dressé par M. le commissaire de police. La justice informe.

Une section de la Société de secours mutuels, de la ville de Cahors, conduisait hier, à sa dernière demeure, un de ses membres, décédé à l'hospice. La bannière de la Société portait un crêpe à la hampe. Quatre membres tenaient les coins du poêle.

On écrit de Saint-Céré :

Le 5 de ce mois, le sieur H., de la commune de Bio, s'est pendu dans sa grange.

Le sieur H. donnait, depuis quelque temps, des signes d'aliénation mentale.

On nous écrit de Souillac :

De grandes réjouissances se préparent à Souillac. Le onze du mois prochain la jeunesse fête son patron. Le canton, qui se pique de se tenir à la hauteur du progrès, fera grandiosement les choses, nous en avons l'entière conviction.

On nous écrit de Limogne :

Le 10 de ce mois, vers midi, un déplorable accident est arrivé sur l'atelier de construction du clocher de notre nouvelle église. Un vieillard, le sieur Laporte, ayant voulu visiter les travaux, avait gravi les divers échafaudages établis, lorsqu'arrivé au sommet de la construction, une poutrelle, sur laquelle il se trouvait et qui était mal assujettie, a fait la culbute, et a entraîné dans sa chute le malheureux visiteur.

La mort du sieur Laporte a été instantanée. Il était âgé de 72 ans.

On nous écrit de Limogne :

Dans la soirée du 7 octobre un violent orage a éclaté sur les communes de St-Cirq, Bergant, Bouziers. La grêle tombait grosse comme des noix. On rapporte même qu'un enfant, en ce moment en route pour Limogne, faillit être tué par les grêlons.

Nous apprenons à l'instant qu'un orage non moins terrible a éclaté, dans la journée du 3 octobre, sur la commune de Frayssinet-le-Gourdonnais. Plusieurs propriétaires ont été obligés, vu la grosseur des grêlons, de suspendre les vendanges, et plus d'un ont perdu, en ce jour, la majeure partie de leur récolte.

Le Journal général de l'instruction publique publie les arrêtés suivants pris par M. Duruy, ministre de l'instruction publique : « Un prix de 1,500 fr. sera décerné, en 1865, pour le concours de 1864, à la Société savante des départements qui aura présenté le meilleur travail ayant pour but, soit de rectifier ou de compléter un ou plusieurs des catalogues historiques relatifs à la France, contenus dans l'Art de vérifier les dates, soit d'établir la chronologie de grands feudataires français dont il n'est pas question dans cet ouvrage.

» Un prix de 1,500 fr. sera décerné, en 1865, pour le concours de 1864, à la Société savante des départements ou de l'Algérie qui aura présenté le meilleur travail, soit manuscrit, soit imprimé, sur un sujet quelconque d'archéologie nationale.

» Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être déposés au ministère de l'instruction publique avant le 31 décembre 1864, terme de rigueur.

» Sont exclus du concours, les travaux publiés antérieurement au 1^{er} juillet 1863. »

Le ministre de l'intérieur vient de donner aux préfets de nouvelles instructions relatives à la préparation et à la formation des listes du jury. M. Boudet prescrit la désignation exacte de la date de naissance et non de l'âge plus ou moins approximatif des jurés, ainsi

que l'indication du lieu de naissance.

Ces désignations sont destinées à mettre les procureurs impériaux, auxquels les listes préparatoires sont communiquées par les juges de paix, à même de vérifier, aux greffes des tribunaux dans l'arrondissement desquels sont nés les jurés, si les casiers judiciaires ne constatent aucune incapacité dans la personne des citoyens portés sur les listes.

Par décision du 16 juillet dernier, le conseil d'Etat a décidé que les ouvertures d'une chapelle funéraire consacrée à la sépulture d'une famille, ne rentrent pas dans les exemptions de la contribution des portes et fenêtres accordées par l'article 5 de la loi du 4 frimaire an VII aux locaux servant à l'agriculture non destinés à l'habitation des hommes et aux bâtiments affectés à l'exercice public du culte.

L'article 1^{er} de la loi du 4 juin 1859 déclare qu'il y a contravention dans le fait de déposer dans la boîte aux lettres d'un bureau de la poste une lettre renfermant des valeurs sans avoir fait d'abord la déclaration voulue par la loi.

L'art. 9 de la même loi punit cette contravention d'une amende dont le minimum a été fixé à 5 fr.

Le tribunal correctionnel d'Auxerre (Yonne) a fait l'application de ces articles au sieur Gris, négociant à Hauterive (Yonne), pour avoir déposé dans la boîte aux lettres du bureau de Seignelay une lettre non chargée renfermant un billet de banque de 1,000 fr.

Mais le tribunal avait cru pouvoir réduire l'amende de 50 à 16 fr., par application de l'art. 463 du Code pénal.

M. le procureur impérial d'Auxerre a formé appel de ce jugement, en se fondant sur ce que le minimum de l'amende, fixé à 50 fr., aurait dû être prononcé, l'article 463 du Code pénal était inapplicable en pareille matière.

La cour, conformément aux conclusions de M. l'avocat général Jousselein, a infirmé la décision du tribunal d'Auxerre, et a élevé l'amende prononcée contre le sieur Gris à 50 fr.

Un décret inséré au Bulletin des lois fixe ainsi qu'il suit la valeur des monnaies étrangères en monnaies françaises pour la perception, pendant les six derniers mois de l'année, du droit de timbre établi sur les effets de commerce par l'article 6 de la loi du 13 mai dernier :

Autriche : le florin, 2 fr. 47 c. ; dette extérieure payable en livres sterling, 20 fr. 20 c. Belgique : le franc, un fr.

Empire ottoman : dette intérieure, les cent piastres turques, 22 fr. 20 c. ; dette extérieure, la livre sterling, 25 fr. 20 c.

Espagne : dette intérieure, la piastre, 5 fr. 27 c. ; dette extérieure, la piastre, 5 fr. 40 c. Hollande : le florin, 2 fr. 10 c.

Italie : la livre, 1 fr. ; le ducat de Naples, 4 fr. 25 c. ; la livre toscane 0 fr. 84 c. Portugal : la livre sterling, 25 fr. 20 c.

Rome : l'écu (scudo), 5 fr. 58 c. Russie : dette extérieure payables en livres sterling, 25 fr. 20 c.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 11 octobre 1863.

44 Versements dont 2 nouveaux..... 2040^{fr} »
 8 Remboursements dont 2 pour solde... 1559 32

Taxe du pain. — 10 septembre 1863.

1^{re} qualité 31 c., 2^e qualité 28 c., 3^e qualité 26 c.
 Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

PRUSSE.

On écrit de Berlin, le 3 octobre :

Les élections prennent de jour en jour plus de place dans les préoccupations générales aussi bien que dans les organes de la presse. Les réscriers électoraux pas plus que la politique allemande de M. de Bismark ne réussiront à donner le change à l'opinion des électeurs. De toutes les parties de la monarchie arrivent des nouvelles qui mettent hors de doute les réélections des députés de l'ancienne chambre. D'après la constitution, la convocation des chambres devrait avoir lieu au plus tard le 2 novembre, c'est-à-dire 90 jours après le jour de la dissolution. Mais comme les élections n'auront lieu que le 23 octobre, il est probable que l'ouverture de la session sera retardée.

La nonchalance que montre le ministère dans cette affaire donne plus de consistance encore aux bruits alarmants qui annoncent la suspension de la constitution. Le départ du prince royal pour l'Angleterre et son intention de prolonger son absence jusqu'à la fin de l'année, est regardé comme une preuve de la victoire du parti réactionnaire qui pousse le roi à des mesures extrêmes. Dans cet état de choses, le refus jusqu'ici isolé de payer les impôts a une signification qui n'échappe à personne.

On assure que les cabinets de St-Petersbourg et de

Londres ont formellement approuvé la politique de la Prusse dans la question Allemande. Les cabinets en question auraient reconnu que la Prusse renoncerait à sa position de grande puissance, si elle consentait à une réforme fédérale qui la priverait du veto et du droit de régler elle-même ses affaires militaires. On ajoute que les deux puissances essaient d'intervenir entre les cours de Vienne et de Berlin. Nous n'espérons rien de cette immixtion de l'étranger dans les affaires allemandes. Il n'est pas raisonnable de demander à l'Autriche qu'elle n'essaie pas de profiter de l'abaissement dans lequel se trouve en ce moment sa rivale.

L'Autriche s'est mise d'accord avec la Bavière, le Wurtemberg, le Hanovre, le Nassau et la Saxe-Meiningen sur une réponse identique à faire au mémorandum de M. de Bismark sur le projet de réforme élaboré à Francfort.

Le tarif que l'Autriche soumet aux délibérations de la conférence douanière de Munich, est le résultat d'un compromis entre le tarif du Zollverein actuellement en vigueur et le tarif qui sert de base au traité de commerce allemand-français du 2 août 1862.

L'Autriche déclare que son tarif contient le maximum des concessions qu'elle pourra faire au système du libre échange ; la Prusse a déclaré plus d'une fois que l'acceptation du tarif du traité de commerce allemand-français est la condition sine qua non de la continuation de l'union douanière allemande. Si l'Allemagne du Sud s'obstine dans son opposition politique contre le traité du 2 août, la conférence douanière de Berlin conduira infailliblement à la dénonciation des conventions douanières.

POLOGNE.

Varsovie, 5 octobre.

La crise qui a eu lieu au sein du gouvernement national, ne lui a pas permis, jusqu'ici, de prêter l'attention nécessaire à la dernière manifestation de Mierolawski. Je me contente de vous dire en ce moment que Mierolawski a été en effet nommé organisateur général ainsi que le prouvait le timbre du gouvernement national apposé sur l'acte remis à M. Grabowski, mais organisateur général des forces polonaises à l'étranger, ayant sa résidence à Liège. M. Grabowski s'était dispensé de reproduire ces derniers mots dans la note transmise aux journaux et l'opinion publique a été induite aussi en erreur.

ESPAGNE.

Les dernières nouvelles de l'insurrection de St-Domingo annoncent qu'elle s'était étendue à la partie occidentale du Libas. Si nous sommes bien informés, dans le conseil des ministres tenu aujourd'hui, a été décidé l'envoi à Cuba de 6 à 8,000 hommes et de 30 millions de réaux, 45 pour Cuba et 15 pour St-Domingo. Aujourd'hui-même a commencé l'exécution de cette mesure.

Une dépêche privée porte à 25, le nombre des victimes de l'accident arrivé sur le chemin de fer de Barcelone ; sept wagons ont été précipités dans le torrent de Habern.

New-York, 4^{er} octobre.

Une adresse de félicitation a été présentée aujourd'hui aux Russes. Un bataillon de la garde nationale escortait la manifestation qui a suivi la rue Broadway, au milieu d'une foule enthousiaste. L'amiral Lestgohi était dans une voiture à six chevaux, ayant avec lui l'alderman Froment.

Hier, les Russes ont visité les forts et le port de New-York. Un banquet a eu lieu à bord du vaisseau-amiral. Dans les discours prononcés à cette occasion on a exprimé l'espoir que la guerre contre des ennemis étrangers devenait nécessaire ; les Russes se trouveraient unis avec les américains.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

13 octobre.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

— La rentrée solennelle du Conseil d'Etat aura lieu le 20 octobre.

Le Conseil d'Etat est saisi de la loi sur la propriété littéraire et artistique.

— Le roi Louis de Bavière a l'intention de passer l'hiver en Algérie. On mande qu'il doit partir, pour cette destination le 5 novembre.

— L'archiduc Maximilien viendra, dit-on, vers la fin de ce mois, passer quelques jours à Compiègne. Le départ de l'Empereur et de l'Impératrice, pour cette résidence, reste fixé au 15 octobre.

— C'est par erreur qu'on a répandu le bruit du rappel de M. le chevalier Nigra, ministre d'Italie en France : Il n'est nullement question de remplacer l'honorable diplomate.

— Dans le monde journaliste, on parle de négociations ayant pour but l'acquisition par M. Péreire du journal la France.

— Le prince Chrétien de Danemark, père du roi des Hellènes, a passé aujourd'hui à Calais se rendant à Balmoral auprès de son fils.

Le roi des Hellènes est toujours attendu à

Paris, le 13 ou le 14 de ce mois. Sa Majesté n'a pas cessé de porter, pendant son voyage, l'uniforme de la marine danoise; elle prendra l'uniforme grec en s'embarquant sur la frégate l'*Hellas*.

— On dit que Mgr. Landriot, évêque de la Rochelle, va être nommé archevêque d'Avignon.

— On mande de Saint-Petersbourg que M. le duc de Montebello est tombé malade il y a quelques jours; cette indisposition qui ne paraît d'ailleurs avoir aucune gravité, fera probablement avancer le voyage en France de l'honorable ambassadeur.

— L'état du maréchal comte d'Ornano, n'a fait qu'empirer depuis le dernier bulletin de sa santé. Le maréchal a dû être administré ce matin par Mgr. l'archevêque de Paris, en présence de sa famille et du curé de l'hôtel. L'éminent prélat quittait à peine la chambre du gouverneur des Invalides, que l'Empereur s'empressait de venir faire une visite à l'illustre malade. Sa Majesté est restée quelques minutes auprès du maréchal.

— M. le ministre de l'instruction publique a réuni auprès de lui un certain nombre de professeurs des Lycées appartenant à l'Académie de Paris afin de leur donner de vive voix les instructions sur le nouveau cours d'histoire pratiqué depuis la rentrée des classes.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

L'autre jour, à une heure assez avancée de la matinée, un corbillard de pauvre montait à pas lents vers le cimetière Montmartre, accompagné seulement d'un petit garçon qui paraissait âgé de cinq ans au plus, et qui trotteait tout en pleurant et en grignottant un morceau de pain.

Un brave ouvrier, qui venait d'achever son travail, ému en voyant l'isolement de ce triste cortège, ôta sa casquette et se mit aux côtés de l'enfant pour accompagner le corps jusqu'à sa dernière demeure. Quand la cérémonie funèbre fut achevée, il se retourna vers son petit compagnon.

— Qui a-t-on apporté là, petit? lui demanda-t-il avec intérêt.

— C'est maman, répondit l'enfant en lâchant son pain pour frotter avec ses deux petites mains ses yeux tous ruisselants de larmes.

— Et ton papa, reprend le bon ouvrier pour faire diversion à la douleur de l'enfant.

— Papa?... J'en ai pas... fait le petit malheureux en baissant sa tête blonde.

— Eh ben, oue que tu vas aller, par alors?... demanda l'ouvrier tout attendri.

— J'en sais rien... Répond l'enfant avec cette naïve insouciance de son âge.

L'ouvrier baisse la tête à son tour, réfléchit un instant puis paraissant avoir pris une résolution courageuse, il s'empare de la main du pauvre orphelin en s'écriant :

— Ma foi, tant pire! quand il y en a pour quatre il y en a pour cinq, la bourgeoise criera si elle veut, je t'emmène chez nous, seulement, trotte ferme, mon mische, car il y a un fameux ruban de queue d'ici à la soupe.

En effet, il logeait au faubourg St Antoine.

L'orphelin et son protecteur marchent rapidement sans mot dire; mais, tout à coup, l'ouvrier ralentit le pas; on s'approchait de la maison, il s'inquiétait de la réception qu'allait faire sa femme au petit pensionnaire qu'il lui amenait.

Le moment était mal choisi, en effet, pour cette présentation, car du bas de l'escalier, il l'entend en discussion assez vive avec quelqu'un et ce quelqu'un était le propriétaire qui lui réclamait le terme de Juillet, non payé encore.

En voyant son mari, et surtout en apprenant la nouvelle qu'il a faite de ce nouveau convive, elle décharge sur lui toute sa mauvaise humeur à grands renforts d'exclamations et de plaintes.

Eh ben, je m'en vas reporter ce petit au cimetière puisque tu n'en veux pas, dit l'ouvrier, en reprenant l'enfant et faisant mine de l'emmenner. Mais sa femme, qui était plus criarde que méchante, s'élança vers lui, et lui arrachant le petit :

C'est ça, crie-t-elle du haut de son gosier, tu vas le fourrer dans le trou avec sa mère, n'est-ce pas? Tu n'es qu'un serin! Allons, si tu me jures de ne jamais mettre le pied au cabaret, je le garde.

Le bon ouvrier fait le serment qui lui était demandé, et le propriétaire, qui s'était curieusement arrêté pour connaître la suite de cette querelle de ménage, touché au cœur devant la charité de ces pauvres gens qui manquaient du nécessaire et qui pourtant trouvaient encore le moyen de venir en aide à plus malheureux qu'eux, s'avance et attirant à son tour le petit orphelin vers lui, pour l'embrasser :

Allons, dit-il, et moi aussi je veux m'associer à vous pour secourir ce pauvre enfant. Je vous fais la remise de votre terme pour payer sa première mise, puis je me charge de son entretien. Je lui donnerai tous les vieux effets de mon fils, qui est un peu plus grand que lui.

Et, en s'en allant, le brave homme déposa la quittance sur la table; puis, une fois chez lui, il envoya sa servante porter un panier contenant du vin, de la viande et autres choses nécessaires au pauvre ménage, qui venait d'augmenter ses charges, sans songer à ses privations.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE.

EMPRUNT DE LA VILLE DE LILLE DE 1863, divisé en 77,000 obligations de 100 francs.— Intérêt annuel 3 fr. payables intégralement et sans déduction d'impôt.

Remboursement en 29 années à l'aide de deux tirages par an (1^{er} février et 1^{er} août) avec lots de fr. 50,000—25,000—10,000—4,000—1,000—500—400—200, et au moins par fr. 100.

Premier tirage : 1^{er} février prochain. Le remboursement des obligations et le paiement des intérêts seront faits à Lille, à Paris et à Bruxelles.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Ces obligations sont émises, avec jouissance d'intérêt à partir du 1^{er} janvier prochain, au prix de 90 fr. 50 c., payable comme suit : fr. 20 » en souscrivant ; » 70 50 du 1^{er} au 10 janvier 1864.

Les souscripteurs auront toujours la faculté d'anticiper le deuxième versement sous-écompte de 3 p. 0/0 l'an. S'ils se libèrent en sous-

crivant ils auront à verser seulement :

fr. 90 » par obligation,

et ils recevront immédiatement les titres définitifs au porteur.

La souscription sera ouverte le 15 OCTOBRE 1863.

A Lille, à l'Hôtel-de-Ville ;

A Paris, chez MM. Emile Erlanger et C^e, 21, rue de la Chaussée-d'Antin ;

A Bruxelles, chez M. Joseph Oppenheim ;

A Marseille, chez MM. Droche, Robin et C^e, Ed. Couve et C^e ;

A Lyon, chez MM. V^e Morin, Pons et Morin ; chez lesquels on délivre le prospectus détaillé et le plan d'amortissement.

Aussitôt l'emprunt couvert, la souscription sera close.

Dernières Nouvelles.

Paris, 14 octobre.

La France vient de faire une perte cruelle. M. Billault, ministre d'Etat, vient de mourir au moment où ses nombreux amis avaient lieu d'espérer le rétablissement d'une santé si chère.

La nouvelle de ce douloureux événement a produit partout une impression profonde. Tout le monde a compris que la mort de l'homme d'Etat qui avait maintenu si haut par son talent, l'honneur et la gloire de la tribune française, était un deuil public. M. Billault n'était pas seulement l'orateur politique le plus justement écouté, l'Empereur avait en lui l'un de ses conseillers les plus dévoués et les plus habiles.

La mort qui a frappé M. Billault a été aussi soudaine qu'imprévue. Toutes les nouvelles d'hier apportaient les affirmations les plus rassurantes sur l'état de sa santé. Son médecin avait déclaré qu'il le considérait comme guéri. C'est par une paralysie subite du cœur que M. Billault a été frappé ce matin.

M. Billault (Auguste-Adolphe-Marie) était né à Vannes, en 1805. Avocat à Nantes, il s'y fit rapidement remarquer et entra, très-jeune encore, au conseil municipal pour devenir, peu après, bâtonnier. Aux élections générales de 1837, n'ayant encore que 32 ans, il fut élu en même temps par trois collèges électoraux de la Loire-Inférieure, ceux de Nantes, de Paimboeuf et d'Ancenis. Il opta pour ce dernier collège, qu'il représenta jusqu'en 1848.

Actif, plein de sève et d'ardeur, il devint bientôt l'un des membres importants de l'opposition constitutionnelle. — Lorsque M. Thiers constitua le second cabinet dont il fut le président (1^{er} mars 1840), il nomma M. Billault, sous-secrétaire d'Etat du ministère du commerce et de l'agriculture. M. Billault put constater dès-lors sa rare aptitude pour les affaires.

La Révolution de 1848 le trouva sans engagement de partis. Nommé par le même département de la Loire-Inférieure, représentant du peuple à l'Assemblée Constituante, il y resta séparé des hommes politiques avec lesquels il avait jusqu'alors combattu. Il prit toutefois une part notable aux travaux de cette assemblée, où l'un de ses discours est resté célèbre.

Après le 2 décembre, l'Empereur, qui l'avait apprécié, lui donna un haut témoignage de son estime et de sa confiance, en le nommant président du Corps Législatif. Plus tard, M. Billault fut appelé au ministère de l'intérieur.

En 1860, M. Billault fut choisi par l'Empereur pour remplir les importantes fonctions de ministre-oroateur et fut chargé à ce titre d'exprimer, dans les deux Chambres, la pensée impériale sur les questions de politique extérieure. Ce fut la phase la plus brillante de son talent. Sa parole fut toujours à la hauteur de sa mission. Chacun de ses discours lui valut un triomphe.

M. le maréchal comte d'Ornano, est mort, ce matin, à onze heures.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Breslau, 14 octobre.

On lit dans la Gazette de Breslau : Le gouvernement national de Varsovie a fait traire devant un conseil de guerre le chef d'insurgés

(Iskra), pour abus de pouvoirs. Sur l'arrêt rendu par le conseil de guerre, Iskra a été fusillé devant les rangs.

Turin, 14 octobre.

Le prince Humbert est parti pour Naples par la voie de Gènes.

Le roi de Bavière est arrivé à Rome; il est logé à sa villa de Malta.

Turin, 12 octobre.

Le nouveau ministre d'Angleterre, M. Elliot, a été reçu hier par le roi, à qui il a présenté ses lettres de créance.

Le prince de Carignan et le prince Amédée de Savoie sont arrivés hier à Lisbonne.

Emprunt italien : 73.50.

Barcelone, 10 octobre.

Un grave accident a eu lieu hier sur le chemin de fer de Barcelone à Granollers : le pont jeté sur le torrent de Habern, miné par la violence des eaux qui avaient considérablement grossi à la suite d'un orage, s'est subitement écroulé au moment du passage d'un train venant de France et composé de neuf wagons. La locomotive et sept wagons ont été précipités dans le torrent. Beaucoup de cadavres ont été retirés. Les corps des autres victimes ont été entraînés par les eaux. Il y a beaucoup de blessés; deux wagons sont restés suspendus au-dessus du torrent. Pour extrait : A. LAYTOU.

L'abonnement à tous les Journaux se paie tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

Nous tenons à la disposition de nos abonnés les Livraisons de 21 à 26 du Parthénon de l'Histoire.

BULLETTIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

12 octobre 1863.

au comptant : Dernier cours. Hausse. Baisse.
3 pour 100..... 67 70 » » » 05
4 1/2 pour 100..... 96 » » » 10 » »

13 octobre.

au comptant :
3 pour 100..... 67 50 » » » 20
4 1/2 pour 100..... 96 » » » » »

14 octobre.

au comptant :
3 pour 100..... 67 45 » » » 05
4 1/2 pour 100..... 96 » » » » »

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Mercredi, 14 octobre 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	404	58	49 ³ / ₅	78 k. 240
Mais.....	44	34	11 ¹ / ₆	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

12 octobre. Burgalières (Jean-Pierre), aux Tuileries.
14 — Pierre (Marie) à Bouydou.

Décès.

11 — Bouby (Marie), veuve Séval, 69 ans, Boulevard (nord).
12 — Mieu (Jean), 44 ans (hospice).
12 — Combrouse (Pierre), 59 ans (hospice).
14 — Galtié (Rosalie), épouse Estrabou, 69 ans, à Labarre.
14 — Malbert (Elisabeth), veuve Sers, 80 ans, Boulevard (sud).

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

28^e ANNÉE **Institution Assiot** 28^e ANNÉE

Rue Matabiau, 29, à Toulouse.

Le 15 octobre, reprise des cours annuels préparatoires aux deux baccalauréats et à toutes les écoles spéciales. — Depuis 1838, l'*Institution Assiot*, indépendamment de plusieurs centaines de bacheliers qu'elle a formés, est la seule du Midi qui ait obtenu 159 admissions aux diverses écoles : Navale, Polytechnique, Militaire de Saint-Cyr, Centrale, des Mines, etc. — Cours de révision s'ouvrant à la fin de chaque session.

Le Chocolat-Menier

se rencontre partout, dans les villes, dans les campagnes et jusque dans le moindre village. Il est adopté universellement, et le chiffre de sa consommation s'exprime par millions de kilogrammes. Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Chocolat et par sa supériorité réelle quand on le compare avec ceux qui sont vendus 20 à 25 0/0 plus cher. Cet accord entre la modération du prix et la bonté du produit dérive naturellement de la position spéciale de la Maison MENIER.

- 1^o—Elle importe elle-même d'Amérique ses provisions de cacao, et des agents établis aux lieux mêmes de production, y choisissent les meilleures espèces.
- 2^o—Sa fabrication a pris une telle importance que ses frais, répartis sur cette grande production, deviennent bien moindres que dans les fabriques ordinaires.
- 3^o—Fondée depuis longues années, elle a eu le temps d'amortir le capital représenté par ses machines et son installation industrielle : l'intérêt de ce capital n'est plus une cause d'augmentation de ses prix de revient.

On peut donc faire ce raisonnement : Si elle achète moins cher les bonnes sortes de cacao, si elle fabrique à moins de frais, elle peut conséquemment vendre à meilleur marché des qualités de Chocolat que d'autres fabriques doivent coter à un plus haut prix.

A cette conclusion logique, il faut ajouter que la Maison MENIER a pour système de réduire toujours dans de justes limites le prix de ses chocolats, afin d'appeler le plus grand nombre possible de consommateurs à se servir d'un aliment aussi salubre.

A VENDRE

Un beau Phaëton à quatre roues et Tilbury d'occasion, Harnais neufs et d'occasion, et tout ce qui concerne la carrosserie.

S'adresser à M. Eseudé, carrossier, galerie Fontenille, à Cahors.

AVIS aux CULTIVATEURS.

TOPIQUE NORMAND contre le PIËTAIN, de E. DAVY, pharmacien à Bayeux

GUÉRISON EN 24 HEURES

Prix du Fl. 2 fr. 50 c. avec l'instruction. Dépôt à Cahors ph. Vinel; à St-Céré, ph. Lafon. Autres villes, chez tous les pharm.

On demande

pour les départements de la Gironde, du Lot, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne, des inspecteurs divisionnaires et directeurs d'arrondissement aux appointements de 2,400 et 1,800 francs avec fortes remises. — S'adresser à M. le Directeur général de l'*Echo commercial et agricole*, boulevard Sébastopol, 49 (Rive gauche), à Paris (Affranchir.)

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n^o 9

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Courrou, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8^o de 452 pages, orné de figures, 2^e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.